

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2015**

Délibération
n°2015.02.003

**Débat d'orientations
budgétaires 2015**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Sylvie CARRERA

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015

**DELIBERATION
N° 2015.02.003**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Conformément à l'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat doit avoir lieu sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ces propositions d'orientations budgétaires 2015 s'inscrivent dans les choix stratégiques définis lors de la commission ressources et prospectives du 21 janvier 2014.

Vu la présentation du rapport sur la situation du GrandAngoulême en matière de développement durable,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2015 de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême, **LEDIT JOUR CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE.**

En application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat sur les **orientations budgétaires** doit être organisé au plus tôt **deux mois avant l'examen du budget primitif**.

Le vote du **budget primitif 2015 aura lieu le 26 mars 2015**, le **débat d'orientations budgétaires** doit être organisé au conseil communautaire du **5 février 2015**.

Pour engager ce débat, seront présentés le **contexte économique** national et local, les **choix stratégiques du GrandAngoulême**, **l'état de la dette**, **l'évolution des principales recettes** et la répartition des **dépenses prévisionnelles 2015 par grandes politiques**.

Dans un contexte de contrainte budgétaire lié notamment à la diminution des dotations de l'Etat et à une croissance économique faible, la priorité est donnée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin d'assurer le financement de nos grands projets et le projet d'agglomération.

Le **budget du GrandAngoulême** comprend actuellement un **budget principal** et **10 budgets annexes** (développement économique ; camping ; transports en commun ; déchets ménagers ; déchets végétaux ; assainissement ; assainissement non collectif ; eau potable ; salle de spectacles la Nef et Espace Carat).

Les principales dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour le budget principal et les budgets annexes, sont présentées dans ce rapport.

En application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat sur les **orientations budgétaires** doit être organisé au plus tôt **deux mois avant l'examen du budget primitif**.

Le vote du **budget primitif 2015 aura lieu le 26 mars 2015**, le **débat d'orientations budgétaires** doit être organisé au conseil communautaire du **5 février 2015**.

Pour engager ce débat, seront présentés le **contexte économique** national et local, les **choix stratégiques du GrandAngoulême**, **l'état de la dette**, **l'évolution des principales recettes** et la répartition des **dépenses prévisionnelles 2015 par grandes politiques**.

Dans un contexte de contrainte budgétaire lié notamment à la diminution des dotations de l'Etat et à une croissance économique faible, la priorité est donnée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin d'assurer le financement de nos grands projets et le projet d'agglomération.

Le **budget du GrandAngoulême** comprend actuellement un **budget principal** et **10 budgets annexes** (développement économique ; camping ; transports en commun ; déchets ménagers ; déchets végétaux ; assainissement ; assainissement non collectif ; eau potable ; salle de spectacles la Nef et Espace Carat).

Les principales dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour le budget principal et les budgets annexes, sont présentées dans ce rapport.

SOMMAIRE

- I. Contexte économique national et local**
- II. Choix stratégiques du GrandAngoulême**
- III. La dette globale du GrandAngoulême au 1er janvier 2015**
- IV. Les principales recettes**
- V. Les principales dépenses d'investissement**
- VI. Les enveloppes de fonctionnement par direction**
- VII. Les enveloppes de fonctionnement par budget annexe**

I. CONTEXTE ÉCONOMIQUE NATIONAL ET LOCAL

1.1. Contexte économique national

Après une stabilité sur les deux premiers trimestres, la croissance française est repartie légèrement à la hausse au 3^{ème} trimestre 2014 (+0,3% *source INSEE*). La prévision de croissance du PIB pour l'année 2014 en France s'établit à 0,4%, équivalente à celle de 2013, mais inférieure à la croissance de la zone euro dont la prévision s'établit à 0,8% pour 2014. Les dépenses de consommation des ménages continuent d'augmenter modérément (+0,3 % après +0,5 %) et parallèlement, le pouvoir d'achat des ménages augmente de 0,5% au 3^{ème} trimestre 2014.

Le taux de chômage atteint 10,4 % en France au 3^{ème} trimestre 2014, soit une légère hausse par rapport au 2^{ème} trimestre 2014. Ce taux retrouve toutefois son niveau du 3^{ème} trimestre 2013.

Par ailleurs, l'inflation aura progressé de 0,3% sur un an (source INSEE, décembre 2014).

Dans un objectif de réduction des déficits publics, le gouvernement **poursuit la diminution des dotations aux collectivités sur les années 2015 à 2017** ; le Plan Pluriannuel d'Economies s'élève à 11Mds d'€ sur les 3 ans. Pour l'année 2015, cette diminution s'élève à **3,7Mds d'€**, doublant ainsi la baisse par rapport à l'année 2014.

La loi de finances 2015 s'appuie sur **un taux de croissance** du produit intérieur brut de **1%** et un **taux d'inflation à 0,9%**.

Dans ce cadre, la **revalorisation forfaitaire des bases** à été fixée à **0,9%** pour l'année 2015.

1.2. Contexte économique local

L'économie locale reste marquée par la crise. Le taux de chômage sur la zone d'emploi d'Angoulême s'établit à 10,3% au 2^{ème} trimestre 2014 (10,9% au 1^{er} trimestre 2013).

Sur le plan économique, le nombre d'entreprises créées entre janvier et novembre 2014 dans le département s'élève à 849. ce chiffre est en diminution de 15% par rapport à la période de l'année 2013.

Concernant l'évolution des recettes, la **diminution des dotations aux collectivités** se traduit pour le GrandAngoulême par une **diminution de la DGF de 1,4M€, soit 8%, par rapport à 2014**. Cette diminution se poursuit à la même hauteur sur la période 2016-2017. A partir de 2018, la diminution s'élèverait à 2%, soit une perte de l'ordre de 250 000€ par an. Ainsi, **sur la période 2015-2020, la perte de DGF est estimée à 4,9M€**.

Par ailleurs, le Projet d'Agglomération adopté en novembre 2014 précise que **l'objectif est de ne pas augmenter la fiscalité sur le mandat**. L'évolution des recettes fiscales se limite donc à la revalorisation forfaitaire des bases et à leur évolution physique.

II. CHOIX STRATÉGIQUES DU GRANDANGOULÊME

Les orientations budgétaires s'appuient sur les choix stratégiques définis dans le Projet d'Agglomération adopté lors du Conseil communautaire du 13 novembre 2014 et se déclinent en **3 enjeux** :

- la **mutation économique du territoire** par un développement économique dynamique créateur d'emplois
- la **transition écologique et énergétique** de l'agglomération en cohérence avec les objectifs supra territoriaux de réduction de gaz à effet de serre et de consommation des énergies fossiles
- **l'attractivité et le rayonnement de l'agglomération dans l'axe Paris-Bordeaux** afin que la carte de visite territoriale soit une référence dans cette diagonale entre la capitale et la grande métropole du Sud

Ces trois enjeux se déclinent en cinq thématiques et politiques opérationnelles :

- **Développement économique** : emploi, formation et enseignement supérieur
- **Aménagement du territoire** : urbanisme, logement, mobilité
- **Transition écologique** : environnement, développement durable et cadre de vie
- **Innovation sociale et vivre ensemble**
- **Une agglomération reconnue et au service des communes**

1. Développement économique, emploi, formation, enseignement supérieur

L'Agglomération a placé le développement économique et la mutation industrielle au cœur de son projet 2015-2020. Elle entend conforter sa dimension de territoire pilote et innovant sur un plan national et international et anticiper ainsi la nouvelle révolution industrielle issue de la transition énergétique et numérique.

Cela s'est traduit par l'adoption, le 4 décembre 2014, du programme de soutien à l'emploi et à la mutation économique. Ce plan vise à impulser une nouvelle dynamique locale afin de conforter un environnement favorable au développement économique et à la création d'emplois a pour objectifs :

- d'amplifier l'entrepreneuriat
- d'accompagner la diversification des entreprises
- d'accompagner l'innovation
- d'améliorer l'offre de service en matière de programmes de recherche et de plate forme technologique
- de soutenir la transition écologique et énergétique
- de soutenir la transition numérique
- de favoriser la création d' un Pôle Économie Sociale et Solidaire

L'année 2015, première année de mise en œuvre de ce programme, sera marquée par la mobilisation de moyens importants en faveur du développement économique et de l'emploi. Cette action s'appuiera sur une animation territoriale renforcée et notamment par la mise en place de partenariats avec les principaux acteurs publics, consulaires, socio-économiques et les entreprises.

Pour 2015, les principales orientations seront les suivantes :

- Mise en œuvre **d'un guichet unique au service des entreprises**, la « Maison de l'entreprendre » fédérant tous les acteurs du développement économique
- Lancement du Plan de soutien à **l'innovation, l'entrepreneuriat et la recherche**
- Mise en place de dispositifs de soutien aux entreprises (financement solidaire, **fonds de dotations...**)
- **Soutien aux filières** par la structuration du cluster des industries du futur et l'expérimentation Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et la mise en œuvre du pôle régional de compétitivité Image, Numérique, Design
- Lancement de **l'opération du technoparc industries du futur** inscrite au Contrat de Plan Etat-Région (CPER)
- Mise en œuvre d'un plan de **commercialisation du foncier et finalisation du parc d'activités de Bel-air**
- Soutien à **l'économie touristique** par le développement de l'innovation numérique et par la poursuite de l'amélioration de l'accueil des touristes
- Lancement de la préfiguration d'un **Comité de Bassin d'Emplois**
- Promotion et développement de **l'attractivité du territoire** par la mise en œuvre d'une action spécifique de **marketing territorial** notamment par la promotion du plan du soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat, la création d'une marque territoriale et la poursuite des **coopérations internationales**

2. Aménagement du territoire, urbanisme, logement, mobilité

- ⇒ En lien avec l'arrivée de la LGV en 2017 : poursuite de **l'aménagement du quartier de la gare, du Pôle d'Echange Multimodal, de la passerelle** et participation au **financement de la LGV, de la modernisation des lignes TER Saintes et Limoges.**
- ⇒ Lancement de l'étude pour la réalisation du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**
- ⇒ Création d'un **service commun urbanisme** avec l'instruction des ADS (Autorisations des Droits du Sol) pour répondre aux besoins des communes
- ⇒ Mise en œuvre du **Schéma de Cohérence Territoriale**
- ⇒ Poursuite de la **mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2014/2020** notamment sur les priorités de lutte contre **l'habitat indigne** et **d'aide à l'accession à la propriété**, ainsi que le **soutien aux ORU**
- ⇒ Restructuration du réseau de Transport en commun avec notamment le **Transport en Commun en Site Propre**
- ⇒ Réflexion sur l'évolution de l'électromobilité
- ⇒ Développement de la politique cyclable et de **Mobili'cycle**
- ⇒ Achèvement des travaux de la **médiathèque**

3. Transition écologique, environnement, développement durable et cadre de vie

- ⇒ Poursuite des travaux de restructuration de l'**Usine d'eau potable de Touvre, des interconnexions dans le cadre du plan de secours et du périmètre de protection du captage de Touvre**
- ⇒ Poursuite des travaux d'extension de la **déchetterie de Brébonzat**
- ⇒ Poursuite des travaux de délestage de la **station de Gond Pontouvre** visant à assurer le transfert des effluents vers la STEP de Frégeneuil
- ⇒ Mise en service du **Centre de tri** dans le cadre de l'entente intercommunale avec CALITOM
- ⇒ Lancement des études pour la création d'une centre de traitement **des sacs noirs avec Calitom**
- ⇒ Achèvement du programme d'installation des **colonnes enterrées**
- ⇒ **Valorisation du fleuve Charente** en s'intégrant dans la démarche du Département pour la coulée verte
- ⇒ Poursuite des **programmes pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des scolaires**, des programmes de **prévention des déchets**
- ⇒ Développement des énergies renouvelables par le lancement d'un **schéma directeur des énergies renouvelables**
- ⇒ Mise en œuvre d'une **démarche Agenda 21**

4. Innovation sociale et vivre ensemble

- **Mise en œuvre du nouveau contrat de ville 2015-2020** autour des axes suivants : développement économique et emploi, amélioration du cadre de vie, cohésion sociale, la jeunesse, l'éducation, le numérique. la solidarité intergénérationnelle
- Mise en place d'un **appel à projets spécifique au titre du Contrat de ville**
- Lancement d'une **étude de faisabilité d'un centre d'affaires au Champ de Manœuvres**
- **Mise en place d'un pôle Economie Sociale et Solidaire en lien avec la politique économique**
- ⇒ **Politique culturelle**
 - ⇒ Elaboration d'un Schéma Directeur Culturel visant à soutenir l'offre culturelle en s'appuyant sur les équipements structurants pour accroître l'attractivité du territoire
 - ⇒ Soutien aux festivals et aux projets culturels
 - ⇒ Organisation d'événements culturels fédérateurs
 - ⇒ Pilotage et financement du dispositif « Culture en Agglo »
 - ⇒ Rénovation de la salle Rubis de l'Espace Carat pour développer son usage
 - ⇒ Poursuite de la politique d'ouverture de la Nef à de nouveaux publics et à toutes les esthétiques des musiques actuelles
- ⇒ **Politique sportive** : maintien des fonds de concours pour les mises aux normes des équipements sportifs et extension de leur objet et poursuite du Forum Sport Santé et Environnement

5. Une agglomération au cœur de son territoire au service des communes

- ⇒ Elaboration d'un schéma de mutualisation des services visant à définir les collaborations entre la communauté et les communes
- ⇒ Groupement de commandes ouvert aux communes relatif à la formation professionnelle du personnel
- ⇒ Lancement de la consultation relative à la fourniture d'électricité dans le cadre de la disparition programmée des tarifs réglementés, en groupement de commandes (Grand Angoulême et les 16 communes).

III. LA DETTE GLOBALE DU GRANDANGOULÊME AU 1ER JANVIER 2015

L'encours total au 1er janvier 2015 est de **47,7M€** (BP 2014 : 44,9M€). Par rapport à 2014, l'encours **2015 augmente de 2,9M€**, la Communauté d'agglomération ayant réalisé 3 emprunts en 2014.

Sur le budget principal, 2 emprunts remboursables sur 50 ans ont été réalisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la participation du GrandAngoulême à la construction de la LGV : un emprunt de 2M€ dont les intérêts sont calculés sur la base du taux du livret A + marge de 1% et un emprunt de 4M€ dont les intérêts sont calculés au taux fixe de 3,45%.

Sur le budget assainissement, un emprunt remboursable sur 20 ans a été réalisé auprès de Arkea Banque (filiale Crédit Mutuel) à hauteur de 3M€ dont les intérêts sont calculés au taux fixe de 2,19%. Cet emprunt a dû être réalisé par le GrandAngoulême dans le cadre de la mise en place d'un compte spécifique au Trésor en janvier 2015 pour le budget Assainissement suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, afin d'assurer la trésorerie du budget au 1^{er} janvier 2015.

L'encours concerne 4 budgets :

- le budget principal pour	24 M€	(rappel 2014 : 21,4 M€)
- le budget annexe développement économique pour	9,6 M€	(rappel 2014 : 11 M€)
- le budget annexe assainissement pour	13,2 M€	(rappel 2014 : 11,5 M€)
- le budget annexe eau potable pour	0,9 M€	(rappel 2014 : 1 M€)

L'annuité globale est de **8,1 M€** en 2015. Elle augmente de **0,2 M€** par rapport à 2014 (2014 : **7,9 M€**) et se répartit ainsi :

- le budget principal pour	4,2 M€	(rappel 2014 : 4,1 M€)
- le budget annexe développement économique pour	1,8 M€	(rappel 2014 : 1,9 M€)
- le budget annexe assainissement pour	1,9 M€	(rappel 2014 : 1,7 M€)
- le budget annexe eau potable pour	0,1 M€	(rappel 2014 : 0,1 M€)

Pour information le **taux d'intérêt moyen 2014** sera de **3,30 %** au compte administratif prévisionnel 2014. La répartition de l'encours entre les différents types de taux est la suivante :

- taux fixes : 73 %,
- taux indexé : 22 %,
- emprunt structuré : 5 %.

Sur l'échelle des risques, **95%** de l'encours est **classé 1 A** (1 : indice zone euro et A : taux fixe ou variable simple).

Un **seul produit** est classé **3 E** (3 : écart d'indice zone euro et E : multiplicateur jusqu'à 5). Ce **seul produit structuré**, qui est basé sur l'écart entre les taux courts à 1 an et les taux longs à 20 ans (taux de 2,98% tant que l'écart est supérieur à 0,4), a permis jusqu'à ce jour, en le comparant à un taux fixe de l'époque de 4,14%, **d'économiser 344 K€**. Cet emprunt structuré pour un capital initial de 5 M€ a été souscrit en juillet 2006 auprès de la Caisse d'Épargne. Il est remboursé trimestriellement à capital constant depuis mars 2007. Ainsi l'encours restant dû au 1er janvier 2015 est de 2,3 M€.

IV. LES PRINCIPALES RECETTES

Pour l'année 2015, la **diminution de DGF est estimée à 1,4M€** par rapport au **produit notifié sur 2014**.

Concernant les contributions directes, il a été retenu comme hypothèse pour les OB 2015, de reconduire les produits de contributions directes notifiés pour 2014, avec une revalorisation forfaitaire des bases de 0,9 % et une revalorisation physique de + 0,6% pour la taxe d'habitation,

-1,1% pour le foncier non bâti et + 0,7% pour la contribution foncière des entreprises.

L'augmentation de l'enveloppe nationale du **FPIC** permet de porter l'attribution nette au GrandAngoulême pour 2015 à **815K€**, soit une dotation complémentaire de **246K€**.

1 – Contributions directes

(hors dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)

32,43 M€

(2014 : 31,74 M€)

Pour 2015, le produit prévisionnel des contributions directes est estimé à **32,43M€**, soit un **produit en augmentation de 686K€ par rapport à la notification 2014** (682K€ sur la fiscalité économique et 4K€ sur la fiscalité ménages). Cette augmentation concerne essentiellement la CVAE à hauteur de 664K€ et s'appuie sur l'estimation transmise par les services fiscaux en décembre 2014.

La réforme de la fiscalité directe locale portant sur la suppression de la taxe professionnelle s'est appliquée aux collectivités locales à compter de 2011. Pour les établissements publics de coopération intercommunales comme le Grand Angoulême, cela s'est notamment traduit par des impôts nouveaux ainsi que par des transferts de fiscalités ménages.

1.1.

Contribution Economique Territoriale (CET)

17,21 M€

(2014 : 16,42 M€)

Suite à la réforme de la fiscalité directe locale, la Contribution Economique Territoriale (CET) remplace la taxe professionnelle depuis 2010. Elle est composée de deux éléments : la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La **CFE** correspond à la part de l'ancienne taxe professionnelle basée sur la valeur foncière des entreprises, avec une minoration de 30% pour les établissements industriels. Les taux du Département et de la Région ont été transférés à l'agglomération et corrigés pour prendre en compte la réduction des frais de gestion perçus par l'Etat qui passent de 8% à 3%.

Le produit de CFE retenu pour les OB 2015 est égal à la notification du produit prévisionnel de 2014 **soit 9 728 K€, majoré de 156 K€** correspondant à **une évolution physique des bases de 0,7 %** ainsi qu'**une revalorisation forfaitaire des bases estimée à 0,9 %**.

Soit un total pour la CFE de 9 884 K€

Rappel : délibération n° 2014.01.002 du 16 janvier 2014

Depuis 2014, la base de calcul de la contribution minimale à la cotisation foncière des entreprises est fixée comme suit :

- 500 € pour les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est inférieur ou égal à 10 000 €
- 1 000 € les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €
- 1 500 € les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €
- 2 575 € les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €
- 3 575 € les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €
- 5 075 € les contribuables dont le montant du chiffre d'affaires ou des recettes hors taxes est supérieur à 500 000 €

Les **allocations compensatrices de TP/CFE** sont estimées à **200 K€** correspondant à la notification du produit prévisionnel de 2014 diminuée de 31 K€.

La **CVAE** est assise sur la valeur ajoutée des entreprises. Son taux national est fixé à 1,5% de la valeur ajoutée à partir de 152,5 K€ de chiffre d'affaires.

Le produit de CVAE retenu pour les OB 2015 correspond à l'estimation transmise par les services fiscaux en décembre 2014 et s'élève à **7 127K€**.

1.2.

Fiscalité ménages

13,22 M€

(2014 : 13,21 M€)

Dans le cadre des OB 2015, le produit de ces taxes a été fixé aux produits prévisionnels notifiés par les services fiscaux pour 2014 majoré d'une évolution forfaitaire des bases de 0,9 % et d'une évolution physique de + 0,6 % pour la taxe d'habitation et de - 1,1 % pour le foncier non bâti.

Taxe d'Habitation (taux 2014 : 8,95%)	12 417 K€
Allocation compensatrice de Taxe d'habitation	637 K€
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (taux 2014 : 2,44%)	17 K€
Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (produit transféré suite à la réforme FDL)	148 K€
Total	13 219 K€

1.3.

Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

1,50 M€

(Produit 2014 : 1,39 M€)

La **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** s'applique aux surfaces commerciales ouvertes depuis le 1^{er} janvier 1960, réalisant un chiffre d'affaires hors taxes supérieur ou égal à 460 K€ et d'une surface de vente au détail supérieur à 400 m².

Il est proposé de retenir pour les OB 2015 le produit de TASCOM 2014 majoré de 107 K€ soit **1 500 K€**.

1.4.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

0,50 M€

(2014 : 0,49 M€)

L'**Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)** concerne les éoliennes, les installations de production d'électricité, les transformateurs électriques et les stations radioélectriques.

Le produit de l'IFER retenu pour les OB 2015 est égal à la notification du produit prévisionnel de 2014 majoré de 6K€ soit **501 K€**.

2. Dotation Globale de Fonctionnement**15,84 M€**
(2014 : 17,25 M€)

La dotation globale de fonctionnement pour 2015 **diminue de 1,41 M€ par rapport au montant réellement perçu sur 2014 (17,25 M€)**.

L'enveloppe des dotations aux collectivités locales (nouvelle enveloppe normée [NEN]), hors FCTVA, après avoir baissé de 1,5 Mds d'€ en 2014, diminuera de 3,6 Mds d'€ en 2015. Cela se traduira pour le GrandAngoulême par une **perte prévisionnelle de DGF de 8% par an sur la période 2015-2017**.

Elle comprend :

- la dotation d'intercommunalité est estimée à 3,35 M€ en 2015
- la dotation de compensation (compensation de la suppression de la part salaire de la TPU) estimée à 12,5 M€ en 2015.

DGF	2012	2013	2014	OB 2015
+ Dotation de base	1 621 K€ -3,40%	1 596 K€ -1,54%	1 575 K€ -1,32%	1 562 K€ -0,82%
+ Dotation de péréquation	3 658 K€ 3,77%	3 568 K€ -2,46%	3 416 K€ -4,25%	3 441 K€ 0,72%
- Contribution au redressement des comptes publics			-456 K€	-1 658 K€
= Dotation d'intercommunalité	5 279 K€ 1,46%	5 164 K€ -2,18%	4 535 K€ -12,18%	3 345 K€ -26,24%
Dotation d'intercommunalité / Habitant	46,96 €	46,16 €	40,35 €	46,16 €
+ Dotation de compensation	13 091 K€ 0,49%	12 851 K€ -1,83%	12 711 K€ -1,09%	12 495 K€ -1,70%
= DGF Totale	18 370 K€ 0,77%	18 015 K€ -1,93%	17 246 K€ -4,27%	15 840 K€ -8,15%
		-355 K€	-769 K€	-1 406 K€
DGF / Habitant	163,39 €	161,04 €	153,43 €	141,70 €

3. FNGIR et DCRTP**7,35 M€**
(2014 : 7,35 M€)

Le **Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR)** a été évalué pour **4 818 K€ soit la reconduction de la notification 2014**.

La notification 2014 de la **Dotation de Compensation à la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)** a également été reconduite pour 2015 soit **2 533 K€**.

4. Fonds de Péréquation des Recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) – attribution nette :

0,82 M€
(2014 : 0,57 M€)

La loi de finances de 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal et intercommunal. Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités et communes plus « riches » pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les ressources de ce fonds national de péréquation sont fixées à 780 millions d'euros en 2015 (150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014).

Ce fonds de péréquation se calcule au niveau d'un « **ensemble intercommunal** ». Cela signifie que l'on prend en compte la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Les ensembles intercommunaux peuvent être contributeurs et/ou attributaires du FPIC.

Notre territoire est à la fois contributeur et bénéficiaire avec un solde net positif de **1,5M€** pour l'ensemble intercommunal (l'EPCI et les 16 communes membres) en 2014.

Les prélèvements et les reversements sont répartis entre l'EPCI et les communes, puis entre les communes entre elles.

Pour mémoire, le conseil communautaire, par délibération n°2014.06.71 du 26 juin 2014, a fixé les règles de répartition de la contribution et de l'attribution du FPIC en prenant en compte :

- *le coefficient d'intégration fiscale,*
- *la transposition du principe de l'indice synthétique en tenant compte des écarts par rapport à la moyenne, du revenu par habitant pondéré à 5 % ; du potentiel fiscal des communes pondéré à 80 % et de l'effort fiscal pondéré à 15 % pour la répartition entre les communes.*

Par ce dispositif, l'EPCI perçoit une attribution nette de **569K€** en **2014**.

Compte tenu de l'augmentation en 2015 du fonds à 780 M€ et des perspectives de calcul de la contribution du FPIC, il est proposé de porter l'attribution nette à **815K€, soit 246K€ supplémentaires**.

	NOTIFICATIONS			PROSPECTIVES			
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Attribution	258 K€	463 K€	719 K€	969 K€	1 333 K€	1 343 K€	1 351 K€
Contribution	-33 K€	-79 K€	-151 K€	-154 K€	-232 K€	-261 K€	-294 K€
Solde	225 K€	384 K€	568 K€	815 K€	1 101 K€	1 082 K€	1 057 K€
Ecart		159 K€	184 K€	247 K€	286 K€	-19 K€	-25 K€
<i>Evolution de l'enveloppe nationale du FPIC</i>	150 M€	360 M€	570 M€	780 M€	<i>2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements</i>		

5. Redevance d'assainissement **7,40 M€**
(2014 : 7,40 M€)

Pour l'année 2015, la commission environnement du 17 septembre 2014 a proposé de reconduire les tarifs 2014 à 1,65€ HT, soit 1,76€ TTC le m3. La redevance d'assainissement s'élèverait à 7,4 M€ pour une consommation estimée de 4 495 000 m3.

6. Recettes de l'eau potable **1,98 M€**
(2014 : 1,95 M€)

Les recettes du service eau potable proviennent principalement des reversements par le délégataire de la part intercommunale du prix de l'eau estimée à 1 M€ en 2015 et de la redevance d'utilisation des ouvrages de 0,8 M€. Pour l'année 2015, la commission Proximité et services à la population du 17 septembre 2014 a proposé d'augmenter les tarifs de l'eau de 1%

7. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) **11,75 M€**
(BP 2014 : 11 399 K€, Total 2014 : 11 510 K€) (Taux 2015 : 10,19%)

8. Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères (RSEOM) **0,95 M€**
(Redevance spéciale au BP 2014 : 820 K€)

Cette enveloppe 2015 prend en considération, d'une part, la redevance spéciale hors communes revue à la baisse par rapport à 2014 pour 740 K€, d'autre part, la prévision de recette relative à la mise en place pour 20% de la redevance spéciale des communes pour un montant de 174 K€, et enfin, 40K€ relatifs à la suppression de l'abattement pour recyclage externe.

9. Versement transport (VT) **17,92 M€**
(2014 : 17,92 M€)

Compte tenu du contexte économique actuel, le produit du VT perçu sur 2014 est reconduit pour 2015, soit 17,92M€ (taux de VT : 1,80 %).

V. LES PRINCIPALES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

a- Aménagement du territoire : urbanisme, logement, mobilité

Les actions d'aménagement du territoire vont porter sur les projets suivants :

Sur le budget principal :

- La **médiathèque « L'Alpha »** : pour un coût global de **31,5M€**, dont 16,7M€ à la charge de GrandAngoulême, des financements extérieurs pour 10 M€ (Etat : 4,5M€, Région : 3 M€, Département : 2,5M€) et 4,8M€ de FCTVA : **10,3M€** de crédits de paiement sont prévus en **2015**
- Le secteur **gare** : coût net pour le GrandAngoulême estimé à **6M€**, dont **2,3 M€** en **2015**.
- La participation à la **LGV** pour **12M€** : soit **2,4 M€** en **2015** qui comprennent la réinscription de crédits 2014 pour 807 K€ et 1 613 K€ au titre de 2015.
- **Le Pôle d'Echange Multimodal** qui comprend 2 autorisations de programme :
 - o **Travaux Passerelle** pour 11,84M€ **dont 649 K€** de crédits en **2015**
 - o **Parvis du Pôle d'Echange Multimodal** pour 7,65M€ **dont 5,5 M€** de crédits en **2015**

Sur le budget annexe Transports en Commun :

Le GrandAngoulême a approuvé le schéma de principe du projet de restructuration du réseau dont le projet de Transports en Commun en Site Propre (TCSP). Une autorisation de programme a été votée lors du conseil communautaire du 13 décembre 2011 de **103M€**.

Les crédits de paiement pour **2015** sont prévus à hauteur de **3,8 M€** répartis comme suit :

- Systèmes (vidéosurveillance) : 0,4 M€
- Travaux de voirie : 3,4 M€

b- Transition écologique : environnement, développement durable et cadre de vie

Sur le budget annexe eau potable :

- La mise à niveau de l'usine de la Touvre : **700 K€ en 2015.**

L'AP/CP actuelle est de 11 M€, il est proposé de la passer à **19,5M€** en prenant en compte les travaux portant sur l'usine de Touvre (14 402 K€), le périmètre de protection de la station d'alerte (1 550 K€), et l'interconnexion du plan de secours(1 550 K€).

(107K€ déjà payés, 700K€ en 2015, 7 800 K€ en 2016, 5 800K€ en 2017, 2 150K€ en 2018, 1 500K€ en 2019, 1 494K€ en 2020)

Sur le budget annexe assainissement :

- **L'AP Délestage de la station de Gond Pontouvre vers la station d'épuration d'Angoulême Frégeneuil s'élève à 4,2M€** : dont **200 K€ en 2015** pour les études. (2014 : 1K€ - 2015 : 200K€ - 2016 : 1,3M€ - 2017 : 1,35M€ - 2018 : 1,35M€)

Sur le budget annexe Déchets Ménagers :

- La participation du Grand Angoulême à la construction du **Centre de tri** des papiers et emballages recyclables issus de la collecte sélective des ménages (sacs jaunes) s'élève à **4,6M€** dont **2 391 K€ en 2015** (2 230 K€ déjà payés).

- **L'aménagement de la déchetterie de Brebonzat : 66 K€ en 2015** pour un coût total de **3,5M€** comprenant la nouvelle déchetterie et l'extension et mise aux normes de l'ancienne (27 K€ déjà payés, 66 K€ en 2015, 476 K€ en 2016, 1 750 K€ en 2017 et 1 182 K€ en 2018)

- **Les colonnes enterrées : 285 K€ en 2015** pour un coût total de **3M€** (AP/CP :2 168 K€ déjà payés, 285 K€ en 2015, 300 K€ en 2016 et 247 K€ en 2017)

c- La solidarité et cohérence territoriale (cohésion sociale)

Dans le **Programme Local de l'Habitat 2014-2020**, voté lors du conseil communautaire du 18 octobre 2012, le diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires a permis de dégager 6 orientations validées par le comité de pilotage et déclinées en programmes d'actions.

Le programme s'appuie notamment sur la **production de 4 200 logements sur la période 2014-2020**, soit 700 logements par an : 570 logements privés et 130 logements sociaux publics par an sur le GrandAngoulême. Cet objectif repose à la fois sur de la construction neuve et sur des acquisitions de logements existants transformés en logements sociaux.

L'accent est également mis sur **l'accession à la propriété** avec le renforcement du PASS'ACCESSION.

Le budget prévisionnel du PLH 2014-2020 s'élèverait à :

	Fourchette basse	Fourchette haute
Budget global 2014-2020	7 782 300€	8 954 300€
Budget annuel	1 297 050€	1 492 383€

- **L'AP 6 ORU** s'élève actuellement à **11,1 M€** sur la période 2007-2019.

Pour l'année **2015**, les crédits de paiement à inscrire s'élèvent à **2,27 M€** (dont 35K€ pour l'école d'arts)

- **L'AP 7 Lutte contre l'habitat indigne** s'élève à **676 K€** (PLH 2007-2013).

Les crédits de paiement **2015** correspondent aux engagements non mandatés sur l'année 2014 afin de clôturer les demandes de subvention établies par les particuliers, soit **40 K€ sur 2015** et 39K€ sur 2016.

- **L'AP 20 Lutte contre l'habitat indigne 2014-2020** a été créé en 2014 pour un montant de **1,16M€**, dont **192K€ pour 2015**.

- **L'AP 17 Accession à la propriété** : il convient de ramener cette AP portant sur la période 2012-2014 de 186K€ à **173 K€**. Les crédits de paiement pour **2015** sont de **12K€**.

- **L'AP 22 Accession à la propriété** pour la période **2014-2020** s'élève à **1,2M€**, dont **300 K€ en 2015**.

- **L'AP 18 Interventions en faveur des publics spécifiques** (2014-2020) (personnes âgées et publics précaires) : le PLH propose une enveloppe de 300 K€ pour les personnes âgées et 252K€ pour les plus précaires soit **552K€** entre 2014 et 2019 avec une inscription annuelle de **24 K€ pour 2015**.

- **L'AP 19 Interventions sur le parc public existant** (2014-2020) dispose d'une enveloppe globale de **1,25M€**. L'inscription budgétaire pour **2015** pourrait être de **156 K€**.

- **L'AP 21 Production nouvelle de logements 2014-2020** s'élève à **3,9M€**, elle comprend une inscription de **350K€ pour 2015**.

Les fonds de concours et subventions

Les fonds de concours et subventions d'équipement représentent environ **891 K€ en 2015** dont 384 K€ pour l'enseignement supérieur avec la construction du bâtiment de l'Ecole Nationale du jeu et des médias interactifs numériques (ENJMIN) soit 284 K€ en 2015 et la construction d'un pôle d'excellence ingénieur (CESI) pour 100 K€.

Les dotations

Dans la lettre de cadrage adressée aux directeurs, il était précisé que les dotations devaient être limitées au montant inscrit en 2014 en raison de la programmation d'importants investissements ces prochaines années liée aux grands projets présentés ci-dessus. Toutefois, compte tenu des perspectives, les dotations annuelles sont prévues en **2015 à 3,3M€**.

VI. LES ENVELOPPES DE FONCTIONNEMENT PAR DIRECTION

Compte tenu de la diminution des dotations de l'Etat à hauteur de 1,4M€ pour le GrandAngoulême pour l'année 2015 et de la priorité accordée aux enjeux de développement économique dès 2015, il a été demandé aux directions de proposer des pistes d'économies et de recettes complémentaires.

Suite aux arbitrages issus des réunions budgétaires qui ont eu lieu entre 15 au 19 décembre 2014 (soit environ 400 K€ : 200 K€ pour les études, 100 K€ pour les carburants, espaces paysagers et construction ainsi que 100 K€ pour l'autopartage (cf annexe 1 : rapport de la DAMDD à la Commission Aménagement Durable du Territoire du 14 janvier 2015)) et du bureau communautaire du 8 janvier 2015, dont le détail figure ci-dessous, et suite à la prise en considération des dernières données fiscales, le déficit prévisionnel s'établirait à environ 110 K€.

Toutefois, compte tenu de certaines incertitudes qui demeurent sur les recettes et les cessions du Budget Annexe Développement Économique qui risquent d'engendrer un complément de la subvention d'équilibre du Budget Principal sur ce budget , le déficit oscille entre 200 et 300 K€.

Direction des Ressources

- Suppression de la subvention du Budget Principal au budget Déchets Ménagers - 557K€
- Ressources Humaines - 124K€

Direction des politiques communautaires (cf annexe 2 : synthèse des Commissions Economie, Emploi, Culture et Solidarité du 7 janvier 2015 et Proximité et Services à la population du 13 janvier 2015) :

- Hausse des tarifs et mesures d'économies : - 213K€

Pour le Budget Annexe Déchets Ménagers :

Le Bureau communautaire du 8 janvier 2015 a décidé la **suppression du versement de la subvention du budget principal au budget des Déchets ménagers**, soit 557K€, et **l'application progressive de la redevance spéciale** aux communes. D'autres mesures d'économies ont été proposées sur ce même budget annexe.

Direction du Cadre de vie, espaces publics et proximité (cf annexe 3 : rapport de la DCVEPP sur le budget Déchets Ménagers à la Commission Proximité et Services à la population du 13 janvier 2015 avec une redevance à 25%.

La commission a proposé de fixer la redevance spéciale en 2015 à 20%(cf annexe 4) et de réévaluer le taux de 10,12% à 10,19% soit +0.7%.

Les enveloppes des directions, présentées lors des différentes commissions thématiques s'établiraient pour le budget principal comme suit :

- Direction générale des services :	556 K€
- Dont Etudes	249 K€
- Direction des Ressources :	48 153 K€
- Dont Ressources humaines (charges de personnel)	18 515 K€
- Dont Finances	28 888 K€
- Direction cadre de vie, espaces publics, proximité:	2 128 K€
Dont : carburant 592 K€, vêtements de travail 172K€ , énergie et électricité 345 K€, réparations sur bâtiments 100 K€, eaux pluviales 163 K€, espaces paysagers 148K€.	
- Direction aménagement territoire, mobilité, développement durable:	540 K€
Dont : déplacement urbain 286 K€, Développement durable 116K€ , habitat 118 K€.	

- **Direction des politiques communautaires :** **4 376 K€**

Dont : Nautilus 1 335 K€, La NEF 620K€, CARAT 473 K€, 178 K€ Médiathèque, subventions culturelles 1 107 K€.

- **Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi :** **3 391 K€**

Les OB 2015 seront marquées par la mise en œuvre de nouvelles actions en faveur de l'attractivité, de l'économie et de l'emploi à hauteur de 747 K€.

Toutefois le budget proposé est en diminution de 265K€ avec notamment l'arrêt de la démarche de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur les Territoires (GPECT), la diminution de la part du Grand Angoulême aux Bourses Régionales Désir d'Entreprendre, la réduction des aides à l'immobilier, l'arrêt de la gestion du Plan Local d'Insertion Emploi – Fonds Social Européen et une réduction globale de certaines participations et subventions.

TOTAL DES DEPENSES REELLES **59 144K€**

Dépenses d'ordre **5 487 K€**

TOTAL DES DEPENSES **64 632 K€**

VII. LES ENVELOPPES DE FONCTIONNEMENT PAR BUDGET ANNEXE

Pour les **budgets annexes**, la **règle est identique** tout en tenant compte des particularités liées à chaque budget.

- Budget assainissement :	9,26 M€
- Dont Charges à caractère général : 2,905 M€	
- Dont Charges de personnel : 2,212 M€	
- Budget assainissement non collectif	0,08 M€
- Budget eau potable	2,1 M€
- Dont Charges à caractère général : 0,511 M€	
- Dont Charges de personnel : 0,264 M€	
- Budget Déchets Ménagers	15,5 M€
- Dont Charges à caractère général : 7,252 M€	
- Dont Charges de personnel : 4,9 M€	
- Budget Déchets végétaux :	0,414 M€
- Dont Charges à caractère général : 0,26 M€	
- Dont Charges de personnel : 0,133 M€	
- Budget Transports en commun :	20,3 M€
- Dont Charges à caractère général : 994K€	
- Dont participation STGA : 14,141M€	
- Budget Développement économique :	15,3 M€
- Dont Charges à caractère général : 3,38 M€	
- Dont Dépenses d'ordre (stock, amortissement, virement): 11,5 M€	
- Budget Camping :	0,38 M€
- Budget NEF :	1,8 M€
- Dont Charges à caractère général : 0,99 M€	
- Dont Charges de personnel : 0,62 M€	
- Budget ESPACE CARAT :	1,8 M€
- Dont Charges à caractère général : 0,66 M€	
- Dont Charges de personnel : 0,46 M€	

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
13 février 2015	13 février 2015